

# REFLEXIONS DU SAFPT SUR LA REFORME DES RETRAITES

Lundi 16 septembre 2019

La réforme des retraites semble loin d'être votée.

Elle hérisse les syndicats et le patronat qui mènent une concertation depuis dix-huit mois, et ce, sans grands résultats.

Au fil des interviews données par « les Grands Patrons de ces Syndicats et du Patronat » et des articles qui paraissent dans les différents quotidiens, on constate qu'eux-mêmes ne croient guère à cette vraie négociation que promet Notre Président, Monsieur Emmanuel MACRON.

Toutes ces Organisations Syndicales ont des positions souvent très corporatistes, défendues par leurs Fédérations et Confédérations, et de ce fait, elles ne partagent pas la même vision des choses.

Le constat qui est à faire, c'est qu'aujourd'hui notre système de retraite est inégalitaire et qu'il faut effectivement essayer de mettre en place un système qui convienne à tous afin d'uniformiser la gestion des retraites public/privé.

Tout cela devrait se faire dans un souci de solidarité la plus large possible mais en tenant compte des spécificités de chacune des parties prenantes.

Une concertation citoyenne sur les retraites va être lancée prochainement par le Gouvernement auprès des français.

Cela nous paraît être une excellente idée à la condition qu'il soit tenu compte des réflexions qui remonteront de la base.

Cela voudrait dire que cette réforme des retraites se fera avec les citoyens actifs et retraités, et non, avec uniquement « les Grands Patrons des Syndicats et du Patronat » qui finalement veulent décider à eux seuls pour les millions de français concernés.

Le SAFPT suit avec attention l'actualité qui évolue chaque jour et prépare ses propositions en mettant un point tout particulier sur ses interrogations grandissantes qui préoccupent les fonctionnaires et plus particulièrement ceux de la Fonction Publique Territoriale.

Ces interrogations concernent :

- La perte du calcul de la retraite sur l'indice des 6 derniers mois de la carrière
- La valeur du point cotisé
- Le devenir de notre retraite additionnelle (RAFP)
- La transformation des droits acquis au titre de la NBI
- Les modalités d'intégration des primes dans le calcul du nouveau système de retraite
- Le maintien des professions placées ou maintenues en catégorie active
- La prise en compte de la pénibilité
- L'âge de la retraite à taux plein

*Pour le Bureau National  
Yolande RESTOUIN  
Secrétaire Générale*

